

01. Identification de la substance/préparation et de la société/l'entreprise

Nom du produit :	Now - Petroleum A III
Utilisation de la substance / préparation :	THINNER
Fabricant/fournisseur :	Chemische Werke Kluthe Werk Oberhausen
Rue/Boîte Postale :	Feldstraße 55
Sigle du pays/Code postal/Localité :	D 46149 Oberhausen
Téléphone :	+49208 / 9948-161
Fax :	+49208 / 9948-151
Contact :	sds.ob@kluthe.com
Renseignements en cas d'urgence :	+49177 / 2144737

02. Identification des dangers

Principaux dangers

Directive 67/548/CEE ou 1999/45/CE

Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. ·

Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

Classification : R 52/53 · Xn ; R 65 · R 66

Règlement (CE) No 1272/2008 (SGH)

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. · Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Classification : Asp.Tox. 1 ; H304 · Aquatic Chronic 3 ; H412

03. Composition/informations sur les composants

Caractérisation chimique

solvants organiques

KÉROSÈNE (PÉTROLE), HYDRODÉSULFURÉ / KÉROSÈNE - NON SPÉCIFIÉ ; Numéro d'enregistrement (CE) : 01-2119458869-15 ; CAS no : 64742-81-0 ; CE no : 925-653-7 ; Index no : 649-423-00-8

Quote-part : ≥ 90 - < 100 %

04. Premiers secours

Cas général

En cas de doute, ou si des symptômes persistent, faire appel à un médecin. Ne jamais rien faire ingérer à une personne inconsciente. Informations supplémentaires voir sous "Informations toxicologiques".

En cas d'inhalation

Conduire la personne à l'air frais, veiller à ce qu'elle n'ait pas froid. Garder au repos. Respiration irrégulière/arrêt de la respir.: respiration artificielle. Évanouissement: position latérale/appeler un médecin.

Au contact de la peau

Enlever sans délai les vêtements souillés. Laver avec de l'eau/du savon et rincer. NE PAS utiliser des solvants ou des diluants !

Au contact des yeux

Retirer les lentilles de contact, garder les paupières ouvertes. Rincer avec beaucoup d'eau (15 min.). Appeler un médecin.

En cas d'ingestion

Ne pas laisser vomir - appeler un médecin. Boire beaucoup d'eau. Garder au repos.

05. Mesures de lutte contre l'incendie

Moyens d'extinction appropriés

Mousse résistant aux alcools, CO₂, poudres, vapeur d'eau.

Moyens d'extinction contre-indiqués

Jet d'eau.

Dangers particuliers à ses produits de combustion ou aux gaz en résultant

Un incendie produira une épaisse fumée noire. L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé.

Mesures particulières de protection

Des appareils respiratoires appropriés peuvent être requis.

Indications complémentaires

Dans le cas d'un incendie refroidir avec l'eau les récipients. Ne pas laisser l'eau d'extinction pénétrer dans les égouts.

06. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Précautions individuelles

Tenir à l'écart de toute source d'incendie. Assurer une ventilation suffisante. Ne pas inhaler les vapeurs. Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.

Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas jeter à l'égout. Si le produit contamine des nappes d'eau, rivières ou égouts, alerter les autorités compétentes selon les procédures réglementaires.

Méthodes de nettoyage/récupération

Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, p.ex: sables, terre, vermiculite, terre de diatomées, et placer les fûts en vue de l'élimination selon les réglementations en vigueur (voir rubrique 13). Nettoyer de préférence avec un détergent; éviter l'utilisation de solvants.

07. Manipulation et stockage

Précautions à prendre pour la manipulation

Empêcher la création de concentrations inflammables ou explosives dans l'air et éviter les concentrations de vapeur supérieures aux valeurs limites d'exposition professionnelle. Utiliser le produit dans des locaux dépourvus de toute flamme nue ou autres sources d'ignition, et posséder un équipement électrique protégé. La préparation peut se charger électrostatiquement: mettre toujours à la terre lors des transvasements. Il est conseillé aux ouvriers de porter des chaussures et des vêtements antistatiques et de réaliser les sols en matériau conducteur. Éviter tout contact avec la peau et les yeux. Ne pas inhaler les vapeurs. Ne pas manger/boire/fumer pendant l'utilisation. Observer les réglementations de la protection du travail.

Préventions des incendies / explosions

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air. Elles peuvent se répandre le long du sol et former des mélanges explosifs avec l'air.

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Lagerung in Übereinstimmung mit der Betriebssicherheitsverordnung. Garder les emballages solidement fermés. Ne jamais ouvrir les emballages par pression. Ne pas fumer. Interdire l'accès des locaux aux personnes non autorisées. Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale.

Indications concernant le stockage commun

Tenir éloigné d'agents oxydants ainsi que de matières fortement acides ou alcalines.

Autres indications sur les conditions de stockage

Toujours conserver la préparation dans des emballages d'un matériau identique à celui d'origine. Informations supplémentaires voir l'étiquette. Tenir éloigné de chaleur et de la lumière solaire directe. Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer.

Classe de stockage : 10

08. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques

Veiller à une ventilation adéquate, si possible, par aspiration aux postes de travail et par une extraction générale convenable. Si cette ventilation est insuffisante pour maintenir les concentrations des particules et des vapeurs de solvants sous les valeurs limites d'exposition, porter des appareils respiratoires.

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail

KÉROSÈNE (PÉTOLE), HYDRODÉSULFURÉ / KÉROSÈNE - NON SPÉCIFIÉ ; CAS no : 64742-81-0

Spécification : AGW (D)
Valeur : 250 mg/m³
Remarques : Langzeit, berechnet nach RCP-Methode
Date de version :

Spécification : AGW (D)
Valeur : 500 mg/m³
Remarques : Kurzzeit, berechnet nach RCP-Methode
Date de version :

Équipement de protection individuelle

Mesures générales de protection et d'hygiène

Se laver les mains avant le repos et après avoir terminé le travail.

Protection respiratoire

En cas de dépassement des valeurs limites au poste de travail, porter un appareil de respiration homologué à cet effet. Selon

le début d'ébullition du produit: Masque de protection avec filtre A (> 65 °C), ou AX (< 65 °C), ou appareil respiratoire autonome.

Protection des mains

Porter des gants résistant aux solvants. Matière: néoprène, alcool polyvinylique. Après s'être lavé les mains utiliser une crème grasse.

Protection des yeux

Utiliser des lunettes de protection.

Protection de la peau

Porter des vêtements antistatiques en fibres naturelles ou en fibres synthétiques résistant à haute température. Après contact avec le prod., toutes les parties du corps souillées devront être lavées.

09. Propriétés physiques et chimiques

Renseignements importants pour la sécurité

Aspect :				liquide	
Couleur :				incolore	
Odeur :				Pétrole	
Température d'ébullition/plage d'ébullition :	(1013 hPa)		180,0 - 260,0	°C	
Point éclair :		ca.	65,0	°C	DIN 51755
Température d'ignition :			240,0	°C	
Seuil minimal d'explosion :			0,6	Vol-%	
Seuil maximal d'explosion :			6,5	Vol-%	
Dichte :	(15 °C)	ca.	0,817	g/cm ³	
Solubilité dans l'eau :	(20 °C)			Non miscible	
pH:	(20 °C / conc.)			non utilisable	
Teneur en COV maximale (CE) :	(20 °C)		100,0	Pds %	gem. RL 1999/13/EG
Gehalt VOC (Decopaint) :	(20 °C)		100,0	Pds %	gem. RL 2004/42/EG

10. Stabilité et réactivité

Conditions à éviter

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7.

Matières à éviter

Tenir à l'écart d'agents oxydants et de matières fortement acides ou basiques afin d'éviter des réactions exothermiques.

Produits de décomposition dangereux

Exposée à des températures élevées, la préparation peut dégager des produits de décomposition dangereux, tels que monoxyde et dioxyde de carbone, fumées, oxydes d'azote.

11. Informations toxicologiques

Examens toxicologiques

Valeurs DL50/CL50 déterminantes pour la classification

Spécification :	CL50
Méthode d'absorpt. :	Inhalation
Genre soumis aux :	Rat
Valeur / dose :	13100 mg/m ³
Spécification :	DL50
Méthode d'absorpt. :	Par voie orale
Genre soumis aux :	Rat
Valeur / dose :	> 5060 mg/kg
Spécification :	DL50
Méthode d'absorpt. :	Dermique
Genre soumis aux :	Lapin
Valeur / dose :	ca. 3400 mg/kg

Expériences de la pratique

Inhalation/contact avec les yeux: en hautes concentrations irritation des muqueuses, effect narcotique ainsi que diminut. du temps de réaction et sens de coordination possible. En cas d'inhalation longues de hautes concentrations, peuvent apparaître: maux de tête, étourdissement, nausée etc. En cas de contact avec ce produit: Danger d'absorption par la peau/irritation de la peau/des muqueuses. En cas de contact avec les yeux: irritation.

Autres renseignements pour la toxicologie

La classification toxicologique du produit a été réalisée à partir des résultats du procédé de calcul prescrit par la Directive Générale Préparation (1999/45/CE).

12. Informations écologiques

Effets écotoxiques

Toxicité aquatique

Spécification :	LL50
Paramètres :	Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel) Toxicité aiguë (à court terme) pour le poisson
Valeur / dose :	10 - 30 mg/l
Durée des ess:	96 h
Spécification :	NOELR
Paramètres :	Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel) Toxicité chronique (à long terme) pour les poissons
Valeur / dose :	0,079 - 0,288 mg/l
Durée des ess:	28 Tag(e)
Spécification :	EL50
Paramètres :	Daphnia magna (puce d'eau géante) Aiguë (à court terme) toxicité pour la daphnia
Valeur / dose :	10 - 22 mg/l
Durée des ess:	48 h
Spécification :	NOELR
Paramètres :	Daphnia magna (puce d'eau géante) Chronique (à long terme) toxicité pour la daphnia
Valeur / dose :	0,28 mg/l
Durée des ess:	21 Tag(e)
Spécification :	EL50
Paramètres :	Pseudokirchneriella subcapitata Aiguë (à court terme) toxicité pour les algues
Valeur / dose :	4,6 - 10 mg/l
Durée des ess:	72 h

Autres renseignements pour la écologie

Indications générales

Ne pas jeter dans les égouts ou dans les parages.

13. Considérations relatives à l'élimination

Sous observation des prescriptions locales officielles élimination conforme à l'ordre.

Substance/Préparation

Code de déchets

Code de déchets (91/689/CEE) : 07 01 04*

14. Informations relatives au transport

Transport maritime IMDG/GGVSee

Classification

IMDG-Code :	9	No EmS :	F-A / S-F
No ONU :	9003	Marine Poll. :	-

Désignation du produit

HYDROCARBONS, C11-C14, ISO-ALKANES, N-ALKANES, CYCLICS AROMATES 2-25%

Emballage

Fiche signalétique des danger :	9
---------------------------------	---

15. Informations réglementaires

Étiquetage (67/548/CEE ou 1999/45/CE)

Lettre d'identification et caractérisation de danger du produit



Xn ; Nocif

Phrases R

- 52/53 Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
- 65 Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
- 66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Phrases S

- 62 En cas de déglutition, ne pas forcer un vomissement. Appeler aussitôt un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.
- 2 Conserver hors de la portée des enfants.
- 23 Ne pas respirer les vapeurs/aérosols.
- 24 Éviter le contact avec la peau.

Marquage spécial pour certaines préparations

- 20 Étiquetage CE.

Règlement (CE) No 1272/2008 (SGH)

Classification

Classes de risques et catégories des risques

Flam. Liq. 4 · Asp.Tox. 1 · Aquatic Chronic 3

Étiquetage

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger

- H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
- H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

- P102 Conserver hors de la portée des enfants.
- P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
- P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
- P301/310 EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
- P405 Garder sous clef.
- P501 Éliminer le contenu/récipient dans

Informations additionnelles sur les dangers

- EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Réglementations nationales

Classe de pollution des eaux

Classe : 2

16. Autres informations

Autres renseignements

Les informations de cette fiche technique de sécurité satisfont à la législation nationale ainsi qu'à la législation européenne. Toutefois, nous n'avons pas connaissance des conditions de travail données de l'utilisateur et nous ne pouvons pas les contrôler. Sans autorisation écrite, le produit ne peut être affecté à une utilisation autre que celle mentionnée dans le chapitre 1. L'utilisateur est responsable du respect de toutes les dispositions légales nécessaires.

Modifications décisives pour la sécurité

03. Caractérisation chimique · 03. Composants contribuant aux dangers · 08. Renseignement sur les valeurs limites · 15. Phrases S · 15. Marquage spécial pour certaines préparations · 15. Classe de pollution des eaux · 02. Étiquetage (67/548/CEE ou 1999/45/CE) · 03. Substances · 03. Composants dangereux · 08. Valeurs limites au poste de travail · 15. Classe risque aquatique (WGK)

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.
